



Commission
de Surveillance
Lantin

RAPPORT ANNUEL 2021

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. La Commission de Surveillance | 1 |
| 1.1. Composition | 1 |
| 1.2. Fonctionnement | 2 |
| 1.3. Traitement des demandes des personnes détenues | 5 |
| 1.4. La commission en chiffres | 5 |
| | |
| 2. L'établissement pénitentiaire concerné | 7 |
| | |
| 3. La surveillance | 8 |
| 3.1. Thématiques principales relevées par la CdS | 8 |
| 3.2. Thématique transversale : L'infrastructure | 14 |
| | |
| 4. Le droit de plainte | 21 |
| | |
| 5. Principales observations et recommandations | 24 |
| | |
| 6. Principaux défis et axes de travail pour 2022 | 25 |
| | |
| Annexe | 27 |

1. LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

1.1. Composition

Notre commission pourrait compter jusqu'à 18 membres et un secrétaire. Dans les faits, elle a connu des défections et n'a jamais fonctionné au complet durant cette année 2021.

Membres

- BAYOUDH Samy médecin
- BERBUTO SANDRA juriste
- BRANDT SEBASTIAN démissionnaire en 09/2021
- CHARMONT JEAN-FRANÇOIS assesseur **CdP** *
- CHAUVIN NICOLAS juriste président **CdP**
- COSSALTER CIDJI assesseure **CdP**
- COURTOY CÉLINE membre
- DAELE LUC membre
- DELIÈGE CHRISTINE membre
- GRISARD STÉPHANIE juriste
- GROSJEAN ALAIN Vice - président
- HEYEN ELVIRA juriste
- LEVIE THÉRÈSE membre
- MASSION PAUL médecin
- MINGUET PAULINE Infirmière
- ODAERT MOÏRA démissionnaire en 09/2021
- POURVEUR SOLANGE présidente
- ROBLAIN THIBAUT démissionnaire en 02/2021
- TIELEMAN MERLIN démissionnaire en 10/2021

Secrétaire

PERICK THOMAS secrétaire

Aspirants membres

PAQUES CHRISTELLE Infirmière
SARLET PAUL retraité

* **CdP** : Commission des Plaintes

En 2021, quatre membres de la commission ont transmis officiellement au CCSP leur démission. La raison essentielle de leur décision réside dans le fait que leur vie professionnelle ne leur permet pas de s'impliquer sur le terrain comme ils le souhaiteraient.

1.2. Fonctionnement

La formation :

Les nouveaux membres ont été formés à leurs missions sur le terrain en intervenant en duo avec les anciens. Cette pratique s'est poursuivie durant les premiers mois de 2021. Depuis, la plupart des membres rencontrent seuls les détenus demandeurs.

Les réunions mensuelles :

Chaque deuxième mardi du mois, la commission se réunit, sauf en juillet où aucune réunion n'est organisée. Les réunions sont un moment d'échange d'informations où nous privilégions le partage et l'écoute mutuels. Lors de ces rencontres mensuelles, le PV de la réunion précédente est approuvé et le suivi des décisions, qui y est mentionné, est évalué.

Après avoir débattu des différents points repris dans le rapport mensuel, celui-ci est approuvé.

Il arrive que nous invitions un intervenant externe qui nous éclaire quant à ses missions dans le milieu carcéral. Ainsi en 2021, nous avons accueilli le directeur et l'agent responsables du groupe d'intervention de Lantin.

Certains membres de la commission sont aussi invités à participer aux enquêtes demandées par le Conseil Central ou à intervenir en réponse à des interpellations ou pour un suivi de terrain.

Pour répondre au mieux aux différentes sollicitations, nous essayons de répartir entre les commissaires les devoirs nécessaires. Par ailleurs, il arrive qu'en fonction de problèmes récurrents constatés sur le terrain, nous décidions de porter notre attention sur des situations problématiques et d'en faire un focus pour les futures visites « insalubrité de certaines cellules, prix des cantines, suivi médical, organisation des visites, conditions de travail en atelier... ». En fonction des résultats obtenus lors de nos investigations, nous interpellons les services concernés et, si nécessaire, un rapport est envoyé au conseil central.

Nous recevons toujours de nombreuses demandes concernant les soins de santé, mais la CdS a des difficultés à apporter des réponses aux détenus, notre staff médical étant très occupé par ailleurs et le médecin responsable de Lantin refusant de répondre à toute demande d'explication communiquée par les autres commissaires.

Réunion avec la direction :

Des rencontres régulières ont lieu avec les différentes directions de Lantin. De plus, avant chaque réunion mensuelle, la présidente, seule ou accompagnée du vice-président ou d'un membre, rencontre la responsable, Madame Schouben, afin de débattre de points concernant l'organisation, la vie quotidienne des détenus, l'aménagement de la peine... qui poseraient problème ou pour demander des éclaircissements sur différents sujets. Ces entrevues se déroulent toujours dans un climat de franche collaboration.

Échanges avec les agents et différents services :

Sur niveau, les rapports avec les agents en service sont en général assez cordiaux. Nous leur expliquons régulièrement notre mission ce qui, nous l'espérons, permet d'éviter le plus possible le clivage entre personnel pénitentiaire et membres de notre commission. Cependant, il faut constater que la mise en place de la commission des plaintes n'est pas de nature à faciliter les contacts avec certains agents. D'où l'importance d'instaurer un dialogue avec eux.

Nous précisons que le respect des droits fondamentaux des détenus est l'objectif principal de notre action et que, dans cet esprit, tout le monde est gagnant par la qualité du vivre ensemble que cela peut engendrer.

Il faut souligner que des agents nous demandent régulièrement d'intervenir en faveur de détenus dont la situation les interpelle. Il en va de même de la part des différents services sociaux actifs intra et extra-muros.

Constats :

La prison de Lantin n'échappe pas au problème d'un manque récurrent de personnel. Pour les agents pénitentiaires, par exemple, en 2016, leur nombre est passé de 625 effectifs à 601 dans le cadre du projet « Travailler autrement » et ce, contre promesse d'un cadre complet. Aujourd'hui, le cadre opérationnel à Lantin est de 582 au lieu de 601. De plus, parmi ce cadre, plusieurs agents sont absents pour des raisons diverses. (maladie, accident de travail, détachement, ...).

Selon la direction, au moins 25 % des personnes prévues dans le cadre ne sont pas sur le terrain.

Ce qui interpelle encore tant la direction que les agents, c'est le délai pour engager. Entre le 1^{er} examen et l'entrée en fonction, il s'écoulerait pratiquement 12 mois. La relève ne semble donc pas pouvoir être rapidement assurée.

Lantin n'est malheureusement pas le seul établissement pénitentiaire à être en sous-effectif au niveau fédéral. Et, il en va de même pour les services de la Fédération Wallonie Bruxelles où les manques sont criants.

Cela engendre une lenteur insoutenable dans le traitement des dossiers et les multiples demandes d'aide des détenus. Il arrive souvent que nous dérognions à notre mission principale plus généraliste pour rendre certains services aux détenus afin

d'accélérer la transmission et le traitement de leurs demandes : contact avec le greffe, la comptabilité, le service fouilles, le service médical, etc.

Dans ce contexte, nous estimons que la transmission des nombreuses demandes des détenus faites pour la plupart essentiellement par fiche message, méthode quelque peu archaïque, demanderait une amélioration. Informatiser la communication ne serait-il pas à envisager? Quoi qu'il en soit, des réponses plus rapides et plus personnalisées sont indispensables

Accès au cellulaire :

Pour rester dans la même problématique, la pénurie de personnel est souvent invoquée pour limiter notre accès au cellulaire : sécurité oblige. Mais nos déplacements sont aussi perturbés pendant les différents « mouvements ». Il nous faut patienter parfois plus d'une demi-heure avant ou lors de la remontée d'un préau pour bénéficier ensuite d'un créneau horaire d'un quart d'heure à vingt minutes pour rencontrer les détenus.

Cette difficulté est accentuée par le compartimentage dû à la pandémie et est principalement ressentie en maison d'arrêt où les mouvements « préaux et autres » sont nombreux.

La direction, souvent interpellée, réaffirme régulièrement, par notes de service aux agents, l'obligation de faciliter notre droit à l'accès sans limites aux lieux de détention (hormis pour des raisons de sécurité).

Pour faciliter la rencontre des détenus en cellule, la direction a mis à notre disposition le trousseau de clés des guichets des cellules de la maison d'arrêt. Cela nous permet de donner des réponses écrites ou générales aux détenus dans les meilleurs délais et, jusqu'au moment où le mouvement va être lancé. Cependant, nous souhaitons privilégier la rencontre avec les détenus en cellule, cette option de clés-guichet n'est utilisée qu'en cas de grande nécessité et pour certaines démarches.

Commission des plaintes :

Concernant la commission des plaintes, nous expliquons au mieux, aux détenus qui souhaitent avoir recours à cette instance, les règles à observer pour l'introduction de leur requête. En fonction des situations évoquées, nous informons les plaignants des démarches éventuelles à entreprendre : plainte à la commission des plaintes, requête en commission d'appel, plainte interne, fiche message, etc. Quand cela est du domaine du possible, nous privilégions le dialogue entre les personnes ou services concernés. Nous nous chargeons bien évidemment de transmettre tout document dans les meilleurs délais aux instances prévues.

1.3. Traitement des personnes détenues

Les visites

Actuellement, nous ne privilégions pas, au sein de notre commission, la nomination d'un commissaire du mois. Pratiquement, pour remplir nos missions avec davantage d'efficacité, nous avons décidé d'être présents 2 à 3 jours par semaine sur le terrain sans que ce soit nécessairement la même personne.

Lors de son passage sur les différents niveaux (étages), le commissaire relève « les boîtes aux lettres de la Commission ». Elles sont situées dans le cellulaire à chaque niveau de détention, et ce, pour chaque "maison".

Le détenu y dépose une fiche-message reprenant brièvement le motif de sa demande de passage ou se limite simplement à réclamer un entretien avec un membre de la commission. Mais il n'est pas rare que les commissaires soient sollicités pour une visite, lors de la rencontre d'un détenu dans les couloirs ou d'un déplacement dans le cellulaire.

Le commissaire rencontre ensuite les détenus demandeurs. La rencontre se fait en cellule. Le commissaire évalue la demande, y répond ou la transmet si celle-ci n'est pas de notre compétence. Les interpellations concernent une demande d'aide comme : obtenir une rencontre avec la direction ou des professionnels, résoudre des problèmes personnels, obtenir des informations ou confirmations du greffe, obtenir des explications de la comptabilité ... mais aussi connaître ses droits.

Nos interventions en 2021 ont été du même type qu'en 2020.

En général, nous constatons qu'un manque de communication et d'explications sont souvent à la base des demandes reçues et du malaise des détenus.

Les rapports

Chaque rencontre commissaire/détenu fait l'objet d'un rapport consultable sur le drive créé par la commission. Si nécessaire, le suivi des demandes des détenus peut être réalisé sans difficulté par n'importe quel commissaire. Mais, dans la mesure du possible, et sauf urgence, il est fréquent que le dossier reste pris en charge par la même personne.

Les deux tiers des rapports concernent la vie quotidienne et l'aménagement de la peine viennent ensuite les problèmes de santé.

1.4. La Commission en chiffres

a) Nombre de réunions mensuelles :

Notre commission s'est réunie 11 fois en 2021. Le nombre de membres présents varie mais le quorum a toujours été atteint .

b) Nombre de jours de présence et visites réalisées mensuellement :

| Mois | Jours de Présence | Nbre de commissaires | Nbre de rapports encodés |
|--------------|-------------------|----------------------|--------------------------|
| Janvier | 8 | 9 | 97 |
| Février | 8 | 5 | 105 |
| Mars | 7 | 10 | 93 |
| Avril | 10 | 8 | 129 |
| Mai | 13 | 7 | 127 |
| Juin | 9 | 4 | 109 |
| Juillet | 10 | 5 | 82 |
| Août | 10 | 5 | 123 |
| Septembre | 15 | 6 | 94 |
| Octobre | 10 | 6 | 55 |
| Novembre | 8 | 4 | 83 |
| Décembre | 12 | 6 | 113 |
| Total annuel | 120 | 75 | 1210 |

d) Permanence téléphonique : Notre Commission a assuré, dès sa création par le Conseil Central, 4 jours par semaine, une permanence téléphonique au bénéfice des détenus avec des commissaires bénévoles.

Permanences téléphoniques : Service « Covid » en 2021

| | Nombre d'appels en : | Nbre de jours concernés/mois |
|---------|----------------------|------------------------------|
| Janvier | 44 | 15 |
| Février | 44 | 16 |
| Mars | 39 | 13 |
| Avril | 17 | 11 |
| Mai | 25 | 14 |
| Juin | 34 | 15 |
| Juillet | 13 | 5 |

| | | |
|-----------|-----|-----|
| Août | 14 | 6 |
| Septembre | 16 | 6 |
| Octobre | 12 | 9 |
| Novembre | 2 | 2 |
| Décembre | / | / |
| Total | 260 | 112 |

La mise à disposition gratuite du téléphone, pour les détenus afin d'interpeller la commission de surveillance à distance, a été suspendue en octobre 2021. Dès le 26/10, les détenus ont été prévenus de cet arrêt.

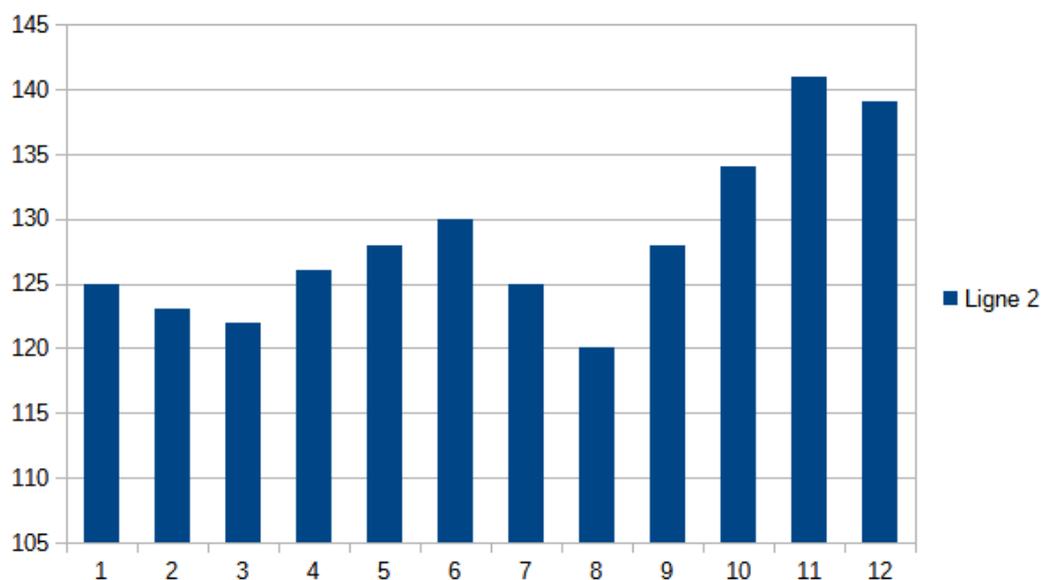
La présence régulière sur le terrain des membres de la commission ne justifiait plus vraiment ce service. De plus, l'échange direct de personne à personne redevenu possible devait, à notre sens et à la demande du CCSP, être privilégié.

2. L'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE CONCERNÉ

Lantin compte, plus ou moins, 1.000 détenus. L'EP comprend une maison d'arrêt, une maison de peine, une annexe psychiatrique, un quartier femmes et une polyclinique. Il fait partie des prisons les plus importantes et les plus peuplées du pays.

Évolution de la surpopulation : elle a fluctué entre un minimum de 120 % en août et un maximum de 141 % en novembre.

Sur une capacité théorique de 748 détenus, on en comptait 895 (minimum recensé) le 15/08 et 1.061 (maximum recensé) le 18/11.



3. LA SURVEILLANCE

3.1. Thématiques principales relevées par la CdS

Difficultés de communication et lenteur administrative

L'examen des différentes interventions de la Commission a mis en évidence des difficultés liées à la communication entre les services et les détenus ainsi qu'entre les services eux-mêmes.

1. Manque de communication de la direction et des différents services (SPS, greffe, comptabilité...) envers les détenus, en réponse à leurs demandes.

Ex. Comptabilité : pas d'accusé de réception de la demande écrite. Justification : c'est dû à la quantité de travail ; les détenus sont prévenus de la procédure.

En fait, cette façon de procéder entraîne des démarches supplémentaires pour la commission ainsi que pour les services concernés.

2. Lenteur dans l'avancement des dossiers : impact certain du Covid mais ce n'est pas l'unique cause. Autres causes : manque de personnel, lourdeur administrative ...La commission a, à l'occasion, été accusée d'ingérence.

3. Courrier : la CdS a reçu quelques plaintes concernant la lenteur de l'acheminement du courrier postal destiné aux détenus (jusqu'à 5 jours). Mais le poste "planton" ne sait plus être occupé à temps plein.

4. Transfert : délais très longs en cas de demande du détenu (même les demandes agréées) et les détenus ont peu d'informations concernant la longueur de ce délai.

Plan de détention

La CdS a rencontré le SPS concernant le plan de détention. Ce plan n'est pas encore d'application et l'équipe ne pense pas qu'il y aura beaucoup de changement par rapport à ce qui se fait actuellement, c'est-à-dire un accueil du détenu à l'entrée et une seconde rencontre une fois sur la condamnation est prononcée. Par ailleurs, une mission d'évaluation de la dangerosité, du risque de récidive et du risque pour les victimes est réalisée dans le cadre des demandes de permissions de sortie, de congés pénitentiaires et de libération conditionnelle.

| |
|---|
| Le SPS informe aussi les détenus des possibilités de formation et, à ce titre, ce service est demandeur d'un catalogue des différentes formations organisées au sein des différents établissements pénitentiaires. Jusqu'ici, seule la prison de Marneffe communique son programme. |
|---|

Travail

Le travail domestique : en 2021 le budget reçu est de 321 385,80 € . Il a permis de gratifier en moyenne 179 détenus par mois (avec les deux extrêmes qui sont un mois à 156 détenus et un autre à 198 détenus) pour une dépense mensuelle moyenne de 26.324€ (avec les deux extrêmes qui sont un mois à 23.408 € et décembre à 30. 350 € à cause du bonus accordé à chaque travailleur en fin d'année.).

Plusieurs taux horaires sont fixés en fonction de la complexité du travail et organisés de manière progressive : 0,81 €/heure correspond au taux de gratification d'un servent de niveau ou de préau ; 0,86 € est donné aux servants de l'infirmerie, de l'annexe, des fouilles, du médical ; 0,91 € aux lingers ; 0,98 € aux personnes qui effectuent le nettoyage dans l'administratif ; 1,01 € aux détenus qui travaillent à la cuisine ou en tant que BTR ; 1,13 € aux détenus qui travaillent au service technique et 1,42 € à quelques détenus nommés « premier technicien » ou « premier cuisinier ». Etc.

Le travail pour les entrepreneurs : en 2021 les gratifications mensuelles moyennes se sont élevées à 11.178,61 € (avec les deux extrêmes 7.754 € et 14. 803€). Le nombre moyen mensuel de détenus occupés dans les ateliers entrepreneurs est de 60 détenus (avec les deux extrêmes qui sont 52 détenus et 70 détenus). Les ateliers actifs sont les suivants : blanchisserie industrielle, fabrication d'articles avec coutures, collage, montage de displays, micro brasserie, housses mortuaires).

Le travail reste un problème important.

Trop peu de travail pour le nombre de détenus. Que fait le Cellmade ? Comment empêcher la désintégration de la personne en la forçant à la quasi inactivité ? Comment permettre une réinsertion si la personne ne peut préparer un minimum son retour dans la société par un petit pécule gagné par son travail ? Ceci est un problème essentiel.

Plusieurs travailleurs se plaignent du fait qu'ils perdent leur travail quand une sanction disciplinaire dépasse 8 jours.. Ils estiment que c'est une double peine. Et cela est possible du fait qu'il ne s'agit pas de contrat d'emploi.

Vie quotidienne

Nourriture : plaintes récurrentes de trop peu de viande, de fruits et de légumes. De fait, les détenus ne reçoivent pas de fruits tous les jours mais le budget ne le permet pas non plus (3,94 € / jour en 2021). Pour 2022, la forte augmentation des prix de l'alimentation devrait entraîner une augmentation du budget si on veut pouvoir conserver qualité et quantité.

Préaux : régulièrement perturbés par le covid et le manque de personnel à la Maison d'Arrêt.

Cantine : plaintes concernant le coût et la fraîcheur des produits. La direction dit que, concernant la fraîcheur, le détenu doit le signaler au plus vite et il est alors remboursé, ce que la CdS a pu vérifier. Concernant le coût, la Commission est régulièrement interpellée à propos de l'augmentation des prix des cantines. La direction a communiqué le nouveau catalogue pour 2022 : on constate une augmentation conforme à ce qui est constaté dans les supermarchés ainsi que plusieurs diminutions de prix concernant surtout les produits blancs. Les détenus estiment cependant que leur pouvoir d'achat a singulièrement diminué.

En conséquence, si on veut pouvoir assurer aux détenus un pouvoir d'achat stable, il serait nécessaire de revoir à la hausse les gratifications des travailleurs, de même que l'allocation mensuelle prévue par la caisse d'entraide.

Comparaison transmise entre les catalogues 2021 de Paifve et de Lantin.

Les personnes détenues à Lantin ont accès à un plus large choix de cantine que les patients de Paifve (cantine frais, etc)

Les produits proposés sont plus diversifiés à Lantin qu'à Paifve

Les prix sont nettement supérieurs à Paifve : allant de +2% à +176%. La moyenne est à +47% sur les 82 produits comparés en cantine ordinaire (tout en sachant que l'économat de Paifve n'a pas fourni à la CdS la dernière liste de cantine mise à jour avec les tarifications augmentées).

Est-il envisageable de mettre en commun les commandes de cantine de Lantin et Paifve... ?

Effets personnels : la CdS a enregistré plusieurs plaintes pour perte/vol de vêtements lors du transfert mais aussi lors des fouilles du sac de linge, à l'entrée. La direction propose chaque fois d'établir la liste si possible avec des justificatifs d'achat (!) et de dédommager le détenu. Elle dit monter un dossier juridique.

Le port de vêtements civils est théoriquement autorisé pour les détenus, dans l'enceinte de l'établissement. Or, on sait que cette autorisation est actuellement très limitée, pour des raisons de sécurité.

Un badge pourrait être prévu de manière à pouvoir distinguer les détenus des autres personnes qui se déplacent dans l'établissement. Cette solution a été envisagée au sein de l'organe de concertation. Ce badge n'est pas encore finalisé. Cette proposition sera mise en œuvre dès que la direction de Lantin recevra la décision de la direction générale.

Activités et formations :

L'année 2021 a évidemment encore été largement perturbée par la crise sanitaire, qui a eu un impact sur les différentes activités organisées (certaines annulées, d'autres reportées). Par exemple, les fêtes de la musique en juin et les concerts prévus en décembre 2021 n'ont pas pu être organisés (ceux-ci sont reportés en mars 2022).

Les cours et les formations n'ont pu reprendre normalement qu'en septembre 2021. En effet, début 2021, la reprise des cours ne fut pas encore autorisée. Cela s'est fait progressivement à partir de mars, de manière compartimentée, ce qui a compliqué l'organisation. Des cours se sont donnés de manière individuelle ou par petits groupes de 2-3 détenus au cours du premier semestre.

La visite de Saint-Nicolas dans les salles de visites a aussi malheureusement été annulée.

La liste des activités et formations effectivement organisées en M.A., en M.P. et au Q.F. est reprise en annexe (p. 27).

Travail et Activités à l'annexe

Formation et aide au travail « pliage des extraits » :

Depuis le mois d'août 2021, l'ergothérapeute et les éducatrices s'occupent de former et d'encadrer le travail du pliage des extraits de compte.

Il s'agit d'un travail réalisé par deux patients à raison de deux fois par mois. Les patients sont amenés à plier, agraffer et trier les extraits de comptes et fiches de paie pour l'ensemble de la prison.

Activités de groupe

En début d'année, durant le mois de février, une activité « crêpes » a été organisée pour la Chandeleur.

De mars à juin, un gros projet au sein de l'annexe a vu le jour en collaboration avec les agents de l'annexe et l'équipe soin. Il s'agissait d'organiser une bataille navale dans le pédiluve du préau de l'annexe avec un barbecue (juin) et par la suite une remise de prix et le visionnage des photos et vidéos prises lors de cette journée.

De nombreuses activités ont dès lors été organisées durant cette période, que ce soit en semaine ou le soir et le week-end. Ces activités permettaient aux patients d'obtenir des « Lantars » (sorte de monnaie) en fonction des classements lors des activités, ce qui leur permettait ensuite d'acheter un bateau pour le jour J. Ces bateaux ont été confectionnés par les patients lors d'activités créatives.

Pour Halloween, une soupe de potiron a été confectionnée et distribuée à tous les patients de l'annexe. La confection d'une lanterne a été effectuée avec la découpe du potiron.

Au mois de novembre, la confection de gaufres a été réalisée avec des patients afin de permettre une distribution de celles-ci sur l'ensemble de l'annexe.

Pour Noël, trois groupes ont été formés afin de permettre à l'ensemble des patients de participer. Des jeux de collaboration ont été organisés pour découvrir un trésor. Des denrées alimentaires étaient également prévues et préparées par des patients avec l'équipe pour agrémenter ce moment. Un petit cadeau a également pu leur être remis.

Durant la semaine, globalement, une activité de groupe est prévue le matin et une autre l'après-midi. Ces activités consistent en : jeux de société, activités créatives,

activités sportives, cuisine, activité à la carte, bibliothèque, stimulation à l'hygiène,... Nous pouvons avoir maximum 10 patients en même temps si 4 agents sont présents à l'annexe. En moyenne, nous avons 7-8 patients par activité. La présence de deux éducatrices permet de réaliser plus d'activités par jour et de varier les thématiques. L'ergothérapeute peut dès lors également se centrer sur certaines problématiques particulières.

Il faut également indiquer que les agents organisent des activités lors du départ de l'équipe soin (soir ou week-end). La salle de musculation et la salle de ping-pong kicker sont utilisées durant ces moments. L'achat d'un kicker via l'établissement au mois de mai a été un investissement très apprécié par les patients et par les équipes. Du matériel de musculation et pour l'organisation d'activités sportives a également été acheté via le budget du soin (vélo, table de ping-pong, vélo elliptique, poids, jeux en bois, sports de raquette,...). Le budget soin a également permis l'acquisition de matériel permettant une activité relaxation (qui sera mise en place dans le trimestre 2022) ainsi que de renflouer les armoires des jeux de sociétés et des ateliers créatifs.

Relations avec les agents

- La Commission reçoit des plaintes récurrentes pour provocation par des agent(e)s, propos injurieux, déclarations mensongères dans les rapports, ... Pour ce genre de plainte, la Commission propose au détenu de déposer une plainte interne à la direction. La Commission a constaté que certains agents ne portent pas de badge. Certains disent que c'est pour se protéger ainsi que leur famille. On pourrait imaginer un matricule ?
- La Commission a relevé des plaintes contre le pouvoir exercé par certains agents concernant la distribution d'antidouleurs (Dafalgan)
- La Commission a reçu des plaintes de détenues pour harcèlement sexuel par un agent . La direction en a été informée et a pris les mesures nécessaires.

Relations entre détenus :

Plusieurs plaintes ont été reçues de la part de détenus se sentant en danger par la proximité d'autres détenus avec lesquels ils ont eu de graves démêlés pour des raisons de racket, dénonciation, ... Dans ce cas, la CdS contacte la direction, l'agent chef et l'avocat du détenu afin d'éviter un incident grave.

Impact de la Covid-19

La pandémie impacte particulièrement les milieux où vivent des communautés et c'est particulièrement vrai en prison. La Commission a observé les retombées ...

- sur la vie sociale des détenus : travail, préaux, visites, douches, activités. Les consignes évoluent et les détenus ne s'y retrouvent plus.

- sur la gestion des dossiers : télétravail des services sociaux, PS et CP annulés ou reportés, ce qui a un impact sur les demandes de libération conditionnelle. C'est une préoccupation de la Commission qui se sent impuissante à ce sujet.

Par contre, les visites virtuelles ont été positives, en particulier pour détenus n'ayant jamais de visites à cause de l'éloignement.

La création d'une ligne téléphonique gratuite entre détenus et Cds a eu un impact positif même s'il y a eu des usages abusifs. Ce téléphone vert a permis parfois une communication plus libre de certains détenus qui craignent de faire une demande dans la boîte de la Commission. Il faut dire que ces boîtes ne sont pas bien sécurisées. Elles sont parfois manifestement forcées.

Pour les commissaires, l'accès aux cellules est difficile quand il y a un manque de personnel. Difficulté aussi de voir les entrants, qui sont systématiquement en quarantaine.

Santé

Plaintes concernant :

- la lenteur de réaction dès la suspicion du covid ;
- le manque d'hygiène de certaines cellules en polyclinique : murs piqués de moisissures et de traces excréments, Poils dans le frigo, dans une cellule traces supposées de sang sur le mur. En bref, saleté généralisée... dont la cuvette des WC.

Covid

- Au total, une centaine de détenus ont eu le covid.
- 140 agents ont été testés positifs, soit 10% des membres du personnel pénitentiaire.
- 3 cas de détenus hospitalisés.
- Aucun décès lié au covid (3 décès non covid).
- Ce début d'année 2022 est marqué par un cluster de covid omicron à Lantin (n=30)

Les détenus avec pathologies lourdes mais non covid ont dû être délocalisés de la polyclinique, réquisitionnée comme aile Covid. => Demande actuelle du Dr Dreezen, responsable du service médical, de pouvoir fermer l'aile covid à Lantin (polyclinique sur 2 niveaux) comme c'est déjà le cas à la prison de Bruges car on ne cohorte plus ailleurs dans les hôpitaux. Donc demande de pouvoir isoler les covid positifs sur section, afin de pouvoir réouvrir la polyclinique et réaccueillir les pathologies plus lourdes non covid.

NB : L'aile covid nécessite moins d'agents car la capacité d'accueil y est diminuée de moitié. Cela a permis à la direction de déplacer quelques agents dans d'autres secteurs en pénurie de personnel. Ça ne l'arrangera donc pas de fermer l'aile covid.

Les répercussions du Covid sur les détenus sont globalement moins importantes qu'à l'extérieur.

Par contre, les patients en consultation de médecine générale ont développé des pelades, des prises de poids, un déconditionnement physique, des dépressions ... liés au confinement.

Le programme informatique Epicure est complètement dépassé et on attend une mise à jour depuis 2013. A ce sujet, voir notre lettre ouverte du 11 juin 2021, notamment publiée dans La Libre. Dernière nouvelle : le nouveau programme informatique a bien été accordé par le ministre du budget : ce sera un programme commun au ministère de l'intérieur et au ministère de la justice.

Le 1er appel d'offre de l'état est dépassé et le 2^e appel se clôture le 21 janvier 2022 mais il n'y a qu'un candidat. Le Dr Jean-Paul Delhez suit également les avancées et le Dr Dreezen est informée de l'avancement par Mathilde Steenbergen (chef de cabinet du ministère de la justice).

cfr notre lettre ouverte 11 juin 2021 (La Libre Belgique)

Revalorisation de la garde médicale qui menaçait de grève en juin 2021 : rémunération légèrement augmentée, tout le monde travaille et avance, il n'y a plus de discussions.

Le problème de manque de masques à l'atelier semble résolu.

Il manque encore un psychiatre : le Dr Zaarour reste le seul en activité à Lantin, et à temps partiel. Le Dr Dreezen a déjà reçu plusieurs plaintes d'avocats au sujet de l'absence de suivi psychiatrique. Ce problème est accentué par l'état de la santé mentale qui se dégrade globalement dans la population.

| |
|--|
| Il est urgent de mener une recherche active de psychiatre. |
|--|

NB : La présence du Dr Dreezen sur place à Lantin est assurée les mardis et jeudis après-midi, de même que les lundis et vendredis matin. Pas de présence le mercredi, mais elle reste joignable par téléphone.

3.2. Thématique transversale : l'infrastructure

Chauffage dans les cellules

Des problèmes de radiateurs (froids) ont été signalés dans la maison d'arrêt. Ces problèmes semblent liés à une phase de test des radiateurs. Le service technique aurait procédé à des tests et ajustements.

Décision de la direction: vu la hauteur de la maison d'arrêt (9 étages) et l'exposition au froid et au vent plus importante au niveau des étages les plus hauts, la direction a décidé d'augmenter le chauffage dans les niveaux supérieurs.

Insalubrité de certaines cellules

Plusieurs cellules ont été rénovées au cours de l'année 2021. Lorsque la Commission de surveillance fait état du caractère insalubre de certaines cellules, la direction se montre toujours réactive.

Plusieurs détenus se sont plaints de problèmes d'humidité dans certaines cellules. Il s'agirait à première vue encore et toujours d'une conséquence du manque d'aération. Cela donne inmanquablement naissance à des moisissures et autres champignons, lesquels touchent directement aux conditions de santé et d'hygiène auxquelles les espaces de séjour doivent satisfaire en vertu de l'article 41, §2 de la loi de principes.



La direction et les agents se sont à nouveau montrés à l'écoute lorsque ces problèmes ont été soulevés; lorsque des détenus ont demandé des produits de nettoyage pour enlever les moisissures apparues autour des fenêtres, ils les ont rapidement obtenus. Ce fut notamment le cas de certains détenus de l'annexe psychiatrique.

Des problèmes d'humidité au sein de certaines cellules ont également été signalés en maison de peines. Des traces d'humidité étaient visibles sur des murs donnant sur l'extérieur et, plus particulièrement, autour des fenêtres de cellules pourtant aérées normalement.

Réponse de la direction à ce problème : le problème est connu et pris en charge; Il semble dû à l'infrastructure du bâtiment.

Certains détenus dénoncent la méthode utilisée pour « assainir » les cellules humides. Une peinture anti-champignons est utilisée pour couvrir les traces de moisissures non traitées. Il est évident que les moisissures vont rapidement réapparaître. La direction répond à l'interpellation en invoquant le fait qu'il reste des interventions à faire au niveau de la toiture. La pose de nouveaux châssis est aussi prévue pour les cellules de la maison de peines... dans les prochaines années.

Des problèmes d'humidité ont enfin été signalés au sein de la maison d'arrêt. La Commission de surveillance est intervenue pour une cellule tout particulièrement afin de la faire déclarer insalubre (moisissures et ruissellement d'eau le long d'un mur donnant sur l'extérieur).

Réaction de la direction: elle a répondu positivement et décidé d'entreprendre les travaux nécessaires.

En résumé, les problèmes d'humidité demeurent récurrents à Lantin et cela dans pratiquement toutes les maisons qui composent la prison (maison de peines, maison d'arrêt et annexe psychiatrique). Si la direction se montre de manière générale toujours réactive et collaborante, la problématique semble vouée à rester d'actualité en raison d'un ensemble de raisons: la vétusté de la prison, le fait que l'infrastructure vieillit particulièrement mal, les moyens utilisés pour réparer/assainir sont insuffisants pour solutionner les problèmes en profondeur,...

Insalubrité de certains ateliers de travail

L'absence d'aération et de lumière naturelle a été signalée dans certains ateliers. Cela constitue un nouveau manquement à l'article 41, §2 de la loi de principes.

Faisant suite à l'interpellation d'un détenu, la Commission de surveillance s'est préoccupée de la situation d'un atelier en particulier: l'atelier "couture". Les principaux griefs formulés par le détenu étaient les suivants:

- L'insalubrité de l'air en raison d'une saturation en poussières et particules volatiles qui aurait des effets sur le système respiratoire.
- La mousse de récupération qui est concassée est parfois moisie (champignons) et encore humide.
- Les travailleurs ne recevraient pas de masque spécifique et n'auraient dès lors d'autre choix que de garder jusqu'au soir le masque commun reçu le matin sur niveau.

Ce grand atelier pose clairement problème du point de vue du renouvellement de l'air. Il est pourvu de deux souffleries pour réchauffer l'air en hiver (en utilisant l'air ambiant). Ces deux souffleries n'ont jamais été entretenues aux dires des agents qui y travaillent. En été, c'est une réelle fournaise (dès qu'il y a 25 degrés dehors, on passe à 38 degrés à l'intérieur).

Deux matières sont utilisées : de petites fibres neuves et propres et des mousses d'anciens matelas ou fauteuils de voiture,... Ces mousses sont sales, parsemées d'auréoles douteuses. Les mousses sont envoyées dans une déchiqueteuse et ensuite les morceaux sont soufflés. A aucun moment les mousses ne sont lavées. La Commission a constaté la présence d'un bruit constant assez important, mais aucun détenu ne s'en est plaint. Certains travailleurs se sont plaints, en revanche, d'irritations aux yeux et dans les voies respiratoires supérieures ainsi que de prurit. Les travailleurs souhaiteraient des masques anti-poussière (ffp2) et des gants (à fournir par l'employeur). Ils aimeraient aussi pouvoir prendre une douche directement après le travail pour ne pas rester avec les résidus de matières irritantes sur eux jusqu'en soirée.

La Commission n'ayant relevé aucune indication particulière sur les emballages des matières utilisées dans cet atelier, elle a, dès lors, interpellé la direction en vue d'obtenir des informations sur la composition des fibres utilisées. Les emballages individuels de vente mentionnent selon la marque :

Utilisation de fibre recyclée 100% polyester creuse siliconée fabriquée exclusivement à partir de bouteilles PET - (Kampala) ;

- Flocon de mousse visco élastique Memory 100% avec caractéristiques de thermosensibilité - (Torrente) (Non lavable) ;
- Fibre 100% polyester creuse supersoft gonflant optimum (oreiller Kendari) ;
- Oreiller en mousse déchiquetée à mémoire de forme (Pepa – pub en néerlandais)
Avertissement : ne pas laver sauf l'enveloppe.

Toutes les matières, exceptés les flocons de mousse, sont déclarées anti-feu et testées. Idem pour le lavage. Un agent travaillant de manière permanente dans l'atelier a renvoyé la Commission vers le directeur "responsable" du travail à Lantin pour plus d'informations à l'égard de la composition des fibres utilisées dans l'atelier "couture".

Lors d'une visite effectuée sur les lieux, la Commission a constaté plusieurs anomalies dans le local toilettes de l'atelier "couture":

- Une porte à replacer ou remplacer ;
- Absence de papier ou d'essuie-main à proximité des éviers ;
- Carrelage partiellement absent ;
- Fuite d'eau sous le boiler

La Commission a interpellé la direction sur ces différents points relatifs à l'état des sanitaires dans certains ateliers.

Réponse de la direction : le service technique a réparé le boiler et une demande a été faite au service comptabilité pour l'achat d'un distributeur de papier zigzag à placer dans le local.

Au moment de rédiger le présent rapport, on ne constate toujours aucune modification des ateliers sauf une porte remplacée dans les toilettes. Toujours rien pour s'essuyer les mains : pas de distributeur, pas de papier zigzag et ce, après plus d'un an...

Concernant l'accès à la douche, la Commission a relayé les doléances des travailleurs à la direction en expliquant qu'en été, la température avoisine les 35 °, que les travailleurs doivent à certains moments décharger des camions, qu'ils vivent dans la poussière, qu'après leur travail, ils n'osent pas se détendre sur leur lit dès lors qu'ils sont en transpiration et que se « rafraîchir » à l'évier n'est pas comparable. Une comparaison avec les « cuisiniers » a été établie pour mettre en évidence le fait que ces derniers ont accès aux douches dès qu'ils reviennent des cuisines (aux alentours de 14 h 30) alors que les travailleurs actifs dans l'atelier "couture" - dont les conditions de travail apparaissent plus pénibles et certainement plus salissantes - doivent attendre 18h.

Réponse de la direction après discussion en équipe: l'organisation des douches ne sera pas modifiée par de nouvelles instructions ou l'ajout d'une nouvelle catégorie de travailleurs pouvant bénéficier d'une exception pour prendre la douche dès le retour sur niveau (ce qui est actuellement le cas pour les travailleurs œuvrant à la cuisine et les servants qui s'occupent de la cuisson des frites le mercredi et le dimanche). L'exception ne serait alors plus une exception. Par contre, il arrive occasionnellement que les responsables de l'atelier prennent contact avec le CSV après certains travaux

particulièrement salissants pour qu'une douche soit donnée aux travailleurs concernés par ces travaux ou des conditions de travail plus pénibles. Il est donc décidé de laisser les choses en l'état puisqu'en cas de situation exceptionnelle, un accès aux douches est proposé aux détenus qui en ont besoin.

Constat: la situation au sein de l'atelier "couture" pose question au regard du prescrit des articles 41, §2 (conditions de vie matérielle en matière de santé et d'hygiène), 43 (la prison doit mettre des chaussures et vêtements adéquats à disposition des détenu.e.s - Est-ce que, par extension, nous ne pourrions pas considérer que la prison devrait également mettre des masques ffp2 à disposition de détenus amenés à inhaler des poussières et autres particules volatiles potentiellement nocives? - et 44 de la loi de principes (le chef d'établissement doit veiller à ce que le détenu soit en mesure de soigner chaque jour convenablement son hygiène corporelle - rester plusieurs heures durant couvert de poussière et de transpiration n'est clairement pas hygiénique).

Faut-il cependant faire une recommandation à cet égard en sachant que le risque est que l'atelier "couture" soit purement et simplement supprimé? Vu le manque criant de possibilités d'emploi à Lantin, c'est un risque qu'il pourrait s'avérer dangereux de courir. La voie de la médiation a, à ce stade, été privilégiée.

État extérieur de la prison

D'importantes quantités de déchets jonchent le sol au pied de nombreux murs des différentes maisons qui composent la prison. Sans en être certainement la raison unique, cela a notamment pour conséquence une recrudescence des rats qui pullulent dans l'enceinte de la prison. Une énorme quantité de rongeurs apparaissent très régulièrement entre les différents bâtiments, mais également dans les préaux et même parfois dans certains bâtiments.

Cela donne une impression de grande saleté et de non entretien de certains espaces. Cela affecte à notre sens le bien-être et les conditions d'hygiène auxquelles les espaces de séjour et ceux réservés aux activités communes doivent répondre en vertu de l'article 41, §2 de la loi de principes.

Recommandations:

- Ne serait-il pas envisageable de faire ramasser plus régulièrement l'ensemble des déchets par une équipe de détenus chargés de l'entretien?
- Une campagne intensive de dératisation nous semble nécessaire, de manière plus régulière également.

Châssis de fenêtres

Interpellation d'une agente concernant la détérioration des châssis de fenêtres dans les locaux des fouilles. Cela provoque de nombreux courants d'air, notamment dans les lieux où les détenu.e.s entrant.e.s doivent prendre la douche et se faire fouiller.

Problématique signalée à la direction.

Constat dans les arrières-centres en maison d'arrêt : sur beaucoup de niveaux, une ou deux fenêtres (pourtant récentes) ne ferment plus correctement. Du coup, on les condamne et on "calfeutre" avec de la toile isolante, ce qui rend toute aération

rigoureusement impossible. Selon la direction, la régie des bâtiments a bien été informée, mais ces travaux ne seraient pas prioritaires. Des mesures alternatives ont donc été prises comme la pose d'une toile isolante qui constitue clairement une solution non satisfaisante.

Caméras de surveillance

En raison d'interpellations de plusieurs détenus, les Commissions de surveillance et des plaintes ont cherché à connaître quand et selon quelles modalités les membres de nos commissions pouvaient avoir accès aux images des caméras de surveillance.

Selon la communication DG "Accès images caméras CdS" du 30/09/2020, la DG ÉPI fournit les images caméra à la demande de la Commission de surveillance dans le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD). S'il est question d'un délai de conservation des images de trois mois dans ladite communication, il est, par ailleurs, indiqué que les images peuvent être effacées à tout moment. Dans les faits, il apparaît que les caméras sont paramétrées par une société externe (les sociétés diffèrent selon les EP) et qu'il n'est pas prévu de garder les images plus de sept jours sauf enregistrement (pour des cas "graves" - La demande peut alors être faite par exemple par des avocats, juges... à la base il doit y avoir au moins une suspicion d'infraction pénale).

La Commission des plaintes a eu l'occasion de visionner une fois des images relatives à une intervention survenue sur niveau (détenu extrait de sa cellule pour être emmené en cellule de punition). Le visionnage par la Commission des plaintes a été possible parce que le détenu et son avocat avaient demandé à la direction de pouvoir visionner les images lors de l'audition disciplinaire.

| |
|--|
| Recommandation: dans la mesure où la Commission des plaintes ne tient ses audiences que de manière bimensuelle et qu'elle est la plupart du temps informée de l'existence d'une plainte plus de sept jours après la survenance des faits litigieux, il serait utile de pouvoir faire en sorte que les images restent disponibles pendant une quinzaine de jours. |
|--|

Literie

La Commission de surveillance a recueilli un nombre important de plaintes concernant des matelas « défoncés » provenant principalement du quartier femmes, mais aussi d'autres secteurs de la prison. Réponse de la direction à l'interpellation de la Commission de surveillance: un courrier a été envoyé aux agent.e.s responsables pour expliquer la procédure de remplacement des matelas cette année. Cela devrait solutionner le problème.

Service blanchisserie : Des détenus de la maison de peines se sont plaints du fait qu'il y aurait plus d'un an que les oreillers et les édredons n'auraient pas été lessivés, alors qu'auparavant, l'entretien se faisait deux fois par an.

Réaction de la direction: elle a interpellé la personne nouvellement responsable qui a expliqué que lorsqu'elle a pris ses fonctions, elle n'a vraisemblablement pas été informée du fait qu'elle devait gérer ce problème "buanderie".

Électricité

Interpellation d'une détenue transmise à la direction concernant les cellules du quartier femmes. La plupart des cellules ne comptent qu'une seule prise de courant. Il est donc nécessaire de trouver des astuces pour relier au réseau, le cas échéant, une télévision, un frigo, une plaque chauffante, un ordinateur, une lampe de chevet,... Il est aussi indispensable d'avoir recours à des rallonges électriques, mais leur nombre est limité. Par conséquent, beaucoup de télévisions sont placées sur une chaise près des lits pour la visibilité et la proximité de la prise de courant. Le risque est grand de renverser le téléviseur ou de se prendre les pieds dans les fils ou les allonges.

| |
|---|
| Recommandation: pourquoi ne pas prévoir un support en hauteur pour la télévision (comme c'est le cas en maison de peines) ? |
|---|

Douches

Les détenues du 1er niveau du quartier femmes ont l'impression d'être défavorisées par rapport aux détenues du 2ème niveau. Les premières n'ont en effet droit qu'à 2 à 3 douches par semaine alors que les secondes ont la possibilité de prendre une douche quotidienne.

Réponse de la direction: la raison est purement technique puisque directement liée à l'approvisionnement en eau chaude. Par ailleurs, chez les hommes, il est habituel que les travailleurs aient droit à une douche quotidienne. Or, au Q.F., la majorité des détenues qui séjournent au 2e niveau sont des travailleuses.

Téléphone

Plainte d'un détenu en raison du fait que le téléphone est resté en dérangement trois semaines, ce qui a de facto rendu impossible tout contact avec son avocat et sa famille.

Témoignage des agents: ils confirment la lenteur de réaction des services techniques en cas de panne, quelle qu'elle soit. En application de la procédure prévue en pareilles circonstances, ils rédigent un "bon de réparation" et attendent ensuite (en faisant face aux plaintes légitimes des détenus). le passage d'un des quatre "agents techniques" (pour 4 "spécialités" : électricité, sanitaire, chauffage, autre), lesquels sont accompagnés par un détenu servant.

Réponse de la direction:

- pour le téléphone, l'agent interpellé par un détenu ou constatant lui-même une panne doit avertir le service informatique ;
- pour les services techniques, l'agent doit demander la réparation en ligne sur une plateforme intranet (Gestsup) et normalement le suivi est rapide et ne pose pas problème. Il ne faut donc pas envoyer des "bons de réparation".

L'intervention de la Commission a permis de clarifier une procédure interne mal connue de certains agents.

Équipement

Plusieurs plaintes de détenus concernant l'absence de paravents lors des fouilles à nu. Ce point a été confirmé par la direction: il n'y a pas de paravent à Lantin. Afin de permettre aux détenus de ne pas se trouver complètement nus, les agents leur demandent généralement d'enlever successivement "le haut" puis "le bas".

Cela contrevient clairement à l'ensemble des règles prévues en matière de fouilles au corps: article 108 de la loi de principes, rapport du Médiateur fédéral sur les fouilles à nu (août 2019), annexe 3 de la Lettre collective n°141 du 30 janvier 2017).

Recommandation: la Commission des plaintes a rappelé à la direction le prescrit des différents textes susmentionnés et enjoint la direction de s'y conformer.

4. LE DROIT DE PLAINTE

Analyse quantitative

- Nombre de plaintes introduites : 45 (dont 3 en cours au 31/12/21)
- Nombre de décisions rendues : 34
- Nombre d'abandon ou de retrait de plaintes : 8
- Nombre de plaintes manifestement irrecevables : 10
- Nombre de plaintes transmises à la CdS pour médiation : 0
- Nombre de médiation ayant abouti / échoué : 0
- Nombre d'audiences tenues par la CdP : 16
- Nombre de décisions rendues à juge unique (sans audience) : 10
- Chiffres à propos des décisions :
Recevables : 35 / Fondées : 9 / Partiellement fondées : 3 / Recours : 5 appels
dont 2 en cours (sur les 3 décisions rendues : 1 confirmation et 2 réformations)
/ Suspension : 1

Analyse qualitative

Il est sans doute trop tôt pour tirer de véritables enseignements après à peine un peu plus d'un an de fonctionnement de la CdP et ce, qui plus est, en pleine période de pandémie.

Nous pouvons cependant noter que les différents acteurs concernés, en premier lieu les détenus bien sûr mais aussi leurs conseils et la direction, s'approprient de plus en plus ce nouvel instrument tant sur le fond que sur la forme.

La jurisprudence est encore balbutiante et nous avons nous-mêmes été amenés à revoir nos propres positions au fil de nos décisions, mais celle-ci se construit peu à peu et devrait, à l'avenir, nous permettre de fonctionner de façon plus cohérente. Notre sentiment est que la CdP trouve peu à peu sa place dans le monde carcéral

mais doit encore assurer sa légitimité et son utilité, ce qui ne peut se faire qu'en s'inscrivant dans la durée.

La quasi-totalité des plaintes reçues avaient trait au régime disciplinaire. Il est difficile de dire si c'est parce que ce sont celles pour lesquelles la possibilité de déposer plainte est le plus facilement identifiable ou si c'est pour une autre raison.

Les notions de « décisions du directeur » ou « d'absence de décision » quand il ne s'agit pas de disciplinaire est floue pour tous les acteurs en présence et plus particulièrement pour les détenus.

La possibilité pour la CdP de prononcer une obligation de compensation semble difficilement praticable et n'intéresser au fond ni les détenus qui ne demandent quasi jamais rien, ni les directions

La direction ne semble pas ouverte à la procédure de médiation. Elle n'est jamais demandée et est refusée lorsque nous la suggérons. On peut faire l'hypothèse qu'une médiation dans le cadre d'une procédure disciplinaire (quasi majorité des plaintes) semble arriver trop tardivement.

- **Éléments positifs** relevés dans le cadre du traitement des plaintes

En premier lieu et de façon apparemment paradoxale, nous pourrions mettre en avant le nombre finalement assez faible de plaintes reçues par rapport au grand nombre de décisions rendues par la direction (en particulier en matière disciplinaire).

Sans être exagérément naïf, il semble que les pratiques de la direction en la matière, telles qu'elles ont pu nous être présentées, permettent d'obtenir un fort taux d'accessibilité de la part des détenus et contrairement à des craintes qui avaient pu être exprimées lors de la mise en place des CdP, il n'y a pas eu de « tsunami » de plaintes. Ce point demanderait à être nuancé par une comparaison entre établissements afin de déterminer si on est en présence d'une situation liée à un mode de fonctionnement particulier ou à quelque chose de plus général.

En second lieu, nous avons noté une rapide évolution dans la qualité des pièces qui nous étaient présentées. Autant pour les premières affaires nous avons parfois eu le sentiment que les procédures et le respect des règles formelles pouvaient laisser à désirer, autant nous avons très rapidement constaté une amélioration à ce niveau.

Enfin nous tenons à souligner la bonne collaboration avec la direction de l'établissement qui, tant sur les aspects logistiques qu'humains, s'est montrée dès le départ un partenaire avec lequel nous avons pu établir des rapports cordiaux et professionnels. De plus, la CdP peut compter sur ses collègues de la CdS qui se font le relais rapide et efficace des plaintes qui leur arrivent. Et notre CdP ne pourrait efficacement fonctionner sans le soutien des juristes du CC qui nous apportent une aide précieuse et considérable.

- **Principales difficultés** rencontrées dans le cadre du traitement des plaintes

1. Nous avons souvent été confrontés à des questions concernant la validité de la plainte du point de vue du délai de dépôt. Le dépôt de plainte via la boîte aux lettres de la CdS semble problématique et plusieurs soucis sont à noter à ce sujet. Plusieurs détenus ont indiqué avoir à plusieurs reprises déposé leurs demandes dans ces boîtes sans que la Cds n'en trouve trace. Il est également parfois arrivé qu'un certain nombre de jours s'écoulent entre 2 levées des boîtes aux lettres avec pour conséquence des plaintes réceptionnées hors délai. Nous réfléchissons à la mise en place d'une pratique permettant de solutionner ce problème (sans doute en partie liée aux contraintes Covid).

Ces problèmes obligent en tout cas la CdP à consacrer beaucoup de temps et d'énergie à des questions de recevabilité plutôt qu'au fond.

Nous plaidons pour que les délais soient allongés car ils sont difficilement tenables.

2. Nous avons également été confrontés à des difficultés en termes de « police » de l'audience. Il est important de signaler que ces difficultés ne sont pas toujours dues au comportement des détenus. La direction tend, elle aussi, à oublier parfois qu'elle est une des parties à l'audience et qu'il ne lui appartient pas d'orienter ou de diriger les débats.

Ces difficultés nous semblent faire partie des maladies de jeunesse de la CdP : chaque audience apporte son lot de surprises et de découvertes.

Il nous semble néanmoins qu'une formation sur la gestion d'audiences pourrait aider à mieux appréhender ces difficultés.

3. Il serait très utile pour la CdP de pouvoir disposer d'un accès direct aux décisions des autres CdP et de la CdA. Cette demande a déjà été entendue par le CCSP.

4. La médiation n'entre pour le moment pas du tout dans les plans de la direction. Serait-il possible de conscientiser la direction aux avantages que peut présenter la médiation ainsi qu'aux situations dans lesquelles cette forme de résolution de conflits pourrait être utilisée ?

5. Le délai endéans lequel nos décisions sont notifiées à la direction et aux plaignants oscille entre 1 à 3 semaines (exceptionnellement plus) à dater de l'audience. Si cela dépasse ce qui est préconisé par la loi de principes, nous constatons que ça n'a cependant à notre connaissance jamais posé de problème à ce stade. Une modification de la loi de principes ne serait-elle pas souhaitable à cet égard ?

Nous plaidons pour que les délais soient allongés car ils sont difficilement tenables.

6. La mise sur pied d'espaces d'échanges informels avec les agent.e.s demandeurs/demandeuses d'informations/de clarifications concernant les rôles et missions de la CdP est actuellement en cours de réflexion. La CdS et le CCSP ont été associés dans ce projet.

7. La CdP s'est plusieurs fois interrogée sur la portée de ses décisions lorsque celles-ci se révèlent défavorables à la direction. Nous nous demandons ce que nous pouvons faire en vue de savoir comment nos décisions sont appliquées par la direction.

La direction précise que, dans tous les cas où sa décision est modifiée par la CdP, elle a supprimé "les mentions en cause" dans le registre des détenus et dans le Sidis-Suite propre à la direction.

5. PRINCIPALES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

● SANTÉ

Il manque encore un psychiatre : le Dr Zaarour reste le seul en activité à Lantin, et à temps partiel. Le Dr Dreezen, responsable du service médical, a déjà reçu plusieurs plaintes d'avocats au sujet de l'absence de suivi psychiatrique. Ce problème est accentué par l'état de la santé mentale qui se dégrade globalement dans la population.

=> Il est urgent de mener une recherche active de psychiatre.

=> Par ailleurs, nous rappelons la nécessité de faire en sorte que la gestion des soins de santé en prison soit confiée au ministère de la santé, avec les moyens financiers adéquats, et non plus au ministère de la justice, qui n'a pas les compétences requises en la matière.

● NOURRITURE

Nous enregistrons des plaintes récurrentes concernant la pénurie de viande, de fruits et de légumes dans les menus proposés. De fait, les détenus ne reçoivent pas de fruits tous les jours mais le budget ne le permet pas non plus (3,94 € / jour en 2021).

=> Pour 2022, la forte augmentation des prix de l'alimentation devrait entraîner une adaptation du budget consacré à la nourriture si on veut pouvoir conserver qualité et quantité.

● TRAVAIL

Nous estimons que l'offre d'emplois au sein des ateliers est trop restreinte par rapport au nombre de détenus qui aspirent à un emploi.

- => Nous engageons donc le Cellmade à développer une recherche active d'entreprises susceptibles d'être intéressées par le travail en prison..
- => Par ailleurs, l'augmentation des prix concernant les produits de la cantine doit amener à revoir à la hausse les gratifications accordées aux travailleurs.

- **PLAN DE DÉTENTION**

Nous constatons que beaucoup de condamnés se plaignent de ne pas recevoir l'aide qu'ils attendent concernant leurs projets d'aménagement de la peine et de réinsertion.

- => Nous estimons qu'il est grand temps de mettre en place les moyens nécessaires pour permettre
 - d'élaborer, avec chaque condamné.e, un plan de détention et un plan de réinsertion, comme le prévoit la loi de principe ;
 - de rendre effectif et efficace un accompagnement de la réalisation de ce plan, de manière à permettre au détenu de préparer, à long terme, les étapes de l'aménagement de sa peine et sa réinsertion.

6. PRINCIPAUX DÉFIS ET AXES DE TRAVAIL POUR 2022

- **SANTÉ**

Quand ils sont interpellés à propos de problèmes de santé, les commissaires veilleront à communiquer, au staff médical de la CdS, de manière précise et détaillée, les éléments de l'interpellation :

- Nom et prénom du/de la détenu.e
- Date de naissance du/de la détenu.e.
- Plainte somatique du/de la détenu.e
- Pathologie identifiée
- Nom du dernier médecin et de la dernière visite : Qui et Quand ?
- Examens et scanner réalisés : Quoi, quand et où?
- Le sentiment d'inquiétude personnel du Commissaire vis-à-vis de l'état du/de la détenue est important (à dire absolument).

Les 2 médecins et les 2 infirmières se consulteront alors pour envisager et se répartir les actions à mener, en lien avec le service médical de la prison.

- **VISITES DES JUGES D'INSTRUCTION**

Dès que les conditions sanitaires le permettront, nous inviterons les juges d'instruction de Liège à une visite organisée de la prison, de manière à leur rappeler l'obligation qui leur est faite de venir régulièrement visiter l'établissement pénitentiaire en vue de se faire une représentation concrète des

conditions de détention réservées aux personnes dont ils décident l'incarcération.

- **THÈME D'ANNÉE : BIEN-ÊTRE et PLAN DE DÉTENTION**

Sur base d'un questionnaire élaboré en concertation, nous interrogerons systématiquement les condamnés que nous rencontrerons au sujet de la manière dont ils sont accompagnés concernant

- la préparation des étapes de l'aménagement de leur peine et de leur projet de réinsertion ;
- leur santé psychologique et sociale en cours de détention.

Cette enquête servira de base à une analyse en profondeur de l'efficacité des services proposés par le Service Psychosocial (SPS), par le service d'Aide Sociale aux Justiciables (ASJ) et par les opérateurs de formations.

ANNEXE

ACTIVITÉS ORGANISÉES EN M.A., M.P. et Q.F.

Sport

1. Musculation en MP : séances quotidiennes avec 15 participants maximum/séance - adaptées selon les mesures sanitaires en vigueur.
2. Musculation au QF : 4 séances par semaine avec 15 à 20 participantes/séance – adaptées selon les mesures sanitaires en vigueur.
3. Football :
Pendant la bonne saison, 2 séances par semaine encadrées par un entraîneur professionnel avec 12 participants/séance (pour les détenus de la MP). Aucune rencontre organisée entre les différents secteurs vu la crise sanitaire toujours d'actualité

En hiver, l'entraîneur organise, en collaboration avec les ASP moniteurs sportifs, des séances de stretching ou de préparation physique.

Après-midis récréatives pour chaque section séparément (organisées dans le préau du bloc U, avec barbecue) courant juillet et août.

5. Yoga 1x / semaine au QF pour 10 détenues.

Activités socioculturelles

1. Ateliers d'écriture au QF pour un groupe de 12 détenues (2 fois par mois).
2. Passage du chariot de la bibliothèque de la MP tous les mois sur les niveaux pendant les activités communautaires.
3. Atelier d'écriture de rap pour 5 détenus en MP.
4. Cours de guitare pour 10 détenus de la MP (en salle de visites).
5. Module AMARGI (Justice réparatrice) avec Philippe LANDENNE pour 6 détenus MP.
6. Atelier de jardinage / potager pour la MP (4 détenus) et le QF (4-5 détenues) : 2x / mois.

Santé

1. Rencontres avec SES pour les détenues du QF et des détenus de la MP pour discuter de la vaccination en mars 2021.
2. Mise en place de séances de kinésiologie au QF.

Divers

1. Organisation d'un seul repas communautaire pour le QF en octobre 2021 (thème autour de la Foire de Liège).
2. Visites spéciales du REP (St-Nicolas).
3. Atelier de fabrication de bijoux au QF 2 fois par mois pour 15 détenues.
4. Proposition de services d'esthétique sociale et de coiffure sociale au QF (contre rémunération) et proposition de soins esthétiques et de coiffure gratuits 2 fois/an pour les indigentes.
5. Reprise de l'atelier pâtisserie au QF toutes les semaines à partir du mois d'octobre 2021.

Cours et formations

1. Alpha en MP (groupe de +/- 12 détenus MP) – 4 modules / an – PROM SOC.
2. Deux modules Amont-Aval pour la MP – ASJ Liège.
3. Cours de gestion en MP (2 modules) – PROM SOC.
4. Cours de comptabilité en MP (1 module) – PROM SOC.
5. Formation en informatique en MP (2 modules) – PROM SOC.
6. Formation en informatique au QF (1 module) – PROM SOC.
7. Cours d'anglais au QF (1 module) – PROM SOC.
8. Cours d'habillement/couture au QF – PROM SOC.
9. Cours de dessin au QF (1 module) – PROM SOC.
10. Cours de sculpture au QF (1 module) – PROM SOC.

11. Cours de peinture en MP (1 module) – PROM SOC.
12. Formation de tôlier en carrosserie (en collaboration avec AUTOFORM et le FOREM) pour la MP – nouveau module débuté en octobre 2021 jusqu'en avril 2022.
13. Deux modules sur l'ennéagramme au QF – module de 8 séances chacun et un module démarré en MP en novembre 2021 (jusqu'à fin janvier 2022).
14. Formation sur le permis de conduire théorique en MP pour 7 détenus – COF.
15. Trajet de remobilisation professionnelle pour 6 détenus MP (septembre et octobre 2021) - MANPOWER.